



## Refus de soins d'un médecin

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Un medecin refuse de continuer à soigner ma mere, et veut la confier à un confrere qui se trouve à plus d'une heure de (son et) mon domicile, alors que je n'en suis qu'à 15 mn pour l'instant.

Ce praticien s'entend parfaitement bien avec ma mere, et vice versa, et d'un point de vue thérapeutique idem!

Je suis la personne de confiance de ma mere, qui n'est pas toujours en mesure de me retranscrire les infos données par ce medecin (elle est très fragile psychologiquement et souvent perturbée à la fois par l'émotion de la maladie et craintive et ne comprend pas toujours le jargon médical loin de là)

La décision de ce medecin de ne plus vouloir soigner ma mere est uniquement basée sur le fait que je me suis plaint auprès de la direction de l'hôpital d'avoir été éconduit avec des termes à la limite de l'impolitesse, à deux reprises au téléphone alors que je sollicitais juste un rendez-vous pour (et) ou des informations sur l'état de santé de ma mere, qu'il suit depuis 2004 pour un cancer du sein, et depuis ce printemps pour une récurrence avec métastases osseuses. Il est le seul à gérer ses rendez-vous, et je n'en ai donc jamais obtenu, tout comme je n'ai jamais eu d'infos sur les différents états de santé de ma mere, malgré mes demandes. Ma mere me demande souvent des précisions, que j'aimerais lui donner, de manière plus adaptées, idem pour son frere et ses soeurs, mais je suis sans infos et la communication avec cet oncologue est impossible, il envoie ballader les gens et ceci est de notoriété publique sur toute la région. La sécurité sociale me dit qu'il ne peut l'envoyer ailleurs contre sa volonté qui est de continuer d'être soignée par ce medecin (idem pour moi, c'est un bon praticien) sauf si le pôle de santé en question ne pouvait pour des raisons techniques faire ses soins ce qui n'est pas le cas! L'ordre des medecins émet des doutes... La DASS ne sait plus et moi non plus et je suis au désespoir de devoir me battre pour qu'elle continue d'être soignée par ce praticien, alors que le plus grave est bien sur la maladie, d'autant qu'elle a appris de la bouche de ce medecin, qu'il ne tenait plus à la suivre, compte tenu que je l'ennuyais ...!

Je suis, pardon, mais désespéré et usé, et je ne sais plus qui croire et comment me défendre. J'ai donc besoin de vos lumières les plus précises possibles. Par avance merci à la personne qui pourra m'aider ma mere et moi face au tout puissant corps médical.

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

A mon sens, la sécurité sociale a eu tort.

Sous réserve d'un éventuel changement de la jurisprudence, le médecin peut refuser de suivre un patient, en respect avec l'article R 4147-47 du Code de la Santé publique.

"Article R.4127-47 du code de la santé publique.

Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins.

"

Comme vous le voyez, la loi est très claire à ce propos.

Je suis vraiment désolé pour vous.

Cordialement.

Bon courage.

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie au moins de m'avoir éclairé au mieux.

Je vais avec votre réponse, ( l'article Article R.4127-47 du code de la santé publique. ) prendre un rendez-vous avec le directeur de la sécu.

Pourtant il me semblait que d'un point de vue du devoir d'humanité ( la définition reste vague...)et que sur son fondement de refuser de continuer à soigner, par ce que il y a un désaccord avec un membre de la famille donc pas avec le malade, il cause un préjudice à la patiente déjà fragilisée et qui, elle souhaite qu'il reste son thérapeute.

Bref c'est écoeurant de voir que la maxime "que vous soyez puissant ou misérable..."soit encore d'actualité sans que l'on puisse se défendre, si l'on est pas du sérail, qui plus pour des pathologies si lourdes pour le patient, comme pour sa famille.